

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 42 (1971)

Heft: 2

Rubrik: Communications officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

- Les représentants du tourisme et de la protection de la nature émettent quelques idées générales, mais ne font pas de propositions concrètes.

Vers une solution ?

A l'issue du colloque, on peut entrevoir une solution au problème de l'aménagement sylvo-pastoral qui soit acceptable par la majorité des intéressés :

- Création de chambres qui pourraient constituer, par regroupement de 2-3 chambres, les enclos d'un système de pacage par rotation. Les clôtures séparant les enclos seraient camouflées dans les boisés cerçant les chambres.
- Création de zones pour le tourisme (places de parc, de camping, pistes équestres, etc.).

C'est à l'application que cette solution devra être précisée et adaptée à chaque cas particulier. Il faut rappeler la nécessité d'une planification à laquelle les communes doivent collaborer.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Au Comité de l'ADIJ : coordination sur le plan social et projet de secrétariat permanent

Les travaux du Comité central de l'ADIJ ont été consacrés, lors de la séance du 27 janvier 1971, à deux questions d'une extrême importance : un rapport du président de la Commission sociale et une étude du Comité directeur portant sur le projet de création d'un secrétariat permanent de l'ADIJ.

M. Georges Rais, directeur du Foyer jurassien d'éducation à Delémont et nouveau président de la Commission sociale de l'ADIJ, a rapporté sur le projet d'enquête à mener dans le Jura sur l'ensemble des activités sociales.

Une vaste enquête

Initialement, la Direction des œuvres sociales du canton avait confié à la commission une enquête sur toutes les questions en rapport avec la scolarisation et la promotion des handicapés mentaux pratiquement éducatibles, qu'il s'agisse de l'inventaire des besoins et de propositions concernant la construction, l'agrandissement et la restauration d'écoles spéciales, de centres de formation professionnelle initiale, d'ateliers protégés, de homes, etc., ainsi que la formation de personnel spécialisé. Par

la suite, il fut décidé d'élargir le mandat de la commission à l'étude des besoins du Jura en institutions s'occupant des adolescents inadaptés et délinquants mineurs. Finalement, selon le souhait exprimé par plusieurs organismes médico-psycho-sociaux du Jura, la nécessité se fit sentir d'envisager une planification générale des activités sociales dans le Jura, qu'il s'agisse de l'enfance (débiles mentaux inéducables, pratiquement éducatibles, scolarisables, cas sociaux caractériels, IMC, handicapés physiques), de l'adolescence inadaptée, des adultes incapables de se passer d'une aide extérieure ou du troisième âge.

Un secrétariat d'enquête, embryon d'un Office jurassien de planification sociale

Décidée à entreprendre simultanément l'étude de toute l'activité sociale dans le Jura dans les secteurs enfance, adolescence, âge adulte et troisième âge, en vue de dresser l'inventaire des besoins et de faire des propositions à l'adresse des autorités cantonales, la Commission sociale, appelée à jouer un rôle fort utile dans le domaine de la coordination des efforts déployés et du développement des activités sociales, envisage de mettre sur pied une série de groupes de travail ayant chacun pour mandat l'étude approfondie d'un des secteurs mentionnés. Elle demande que soit mis à sa disposition un secrétariat général d'enquête dirigé par un spécialiste des problèmes sociaux engagé à plein temps. Le titulaire préparerait les documents de base, exécuterait certaines recherches et enquêtes, mettrait au point et rédigerait les propositions des groupes de travail, assurerait la coordination entre ces derniers et centraliserait toutes les propositions. Ce secrétariat général d'enquête serait destiné à devenir l'embryon d'un Office de planification sociale pour la partie française du canton de Berne.

Ce projet, fort intéressant, a reçu un accueil extrêmement favorable de la part de M. Blaser, conseiller d'Etat, directeur des Œuvres sociales du canton, qui d'ailleurs s'est trouvé à l'origine de l'élargissement des activités de la Commission sociale de l'ADIJ en confiant à cette dernière une enquête sur les handicapés mentaux pratiquement éducatibles.

Demande de crédit

Il s'agit maintenant d'obtenir de la Direction des œuvres sociales du canton et du gouvernement les crédits nécessaires. Aussi le Comité de l'ADIJ, soutenant les conclusions de sa Commission sociale, présentées par M. Georges Rais, a-t-il décidé d'adresser une requête aux autorités cantonales en vue de l'ouverture d'un important crédit pour 1971. Seul l'octroi de ce crédit permettra la création du secrétariat général d'enquête et l'engagement du spécialiste à plein temps. Par la suite, les crédits nécessaires à la continuation du travail entrepris devraient être portés au budget de l'Etat.

Secrétariat permanent de l'ADIJ

Le second objet principal de cette séance de comité a été présenté par M. René Steiner, président. Il s'agit du projet de création d'un secrétariat permanent à l'ADIJ, au vu de l'ampleur des travaux administra-

tifs actuels et des multiples activités de l'association, qui se sont considérablement étendues ces dernières années. Le président consacre une grande partie de son temps à l'ADIJ, mais il n'est pas dit que son successeur sera en mesure de faire de même.

Un rapport extrêmement fouillé, établi par le Comité directeur, rappelle l'origine de l'ADIJ, ses buts, son évolution, son organisation, ses champs d'activité. Les buts de l'ADIJ justifient-ils actuellement, et en prévision d'une intensification des activités futures, la création d'un secrétariat permanent ? A cette question, le Comité directeur, dont l'avis est partagé par le Comité central, répond affirmativement.

Le Comité central a approuvé la liste des tâches essentielles du futur secrétariat permanent et a étudié les incidences financières qu'aura un tel projet : une soixantaine de milliers de francs de dépenses supplémentaires par année, ce qui nécessitera une augmentation massive des subventions du canton et un effort équitable des membres, en particulier des communes jurassiennes. Il sera aussi nécessaire de réviser les statuts et de redéfinir les attributions des différents organes de l'association.

Décision de principe favorable

A l'unanimité, le Comité central, sur la base du rapport du Comité directeur et à l'issue d'une discussion nourrie, s'est prononcé en faveur de la création d'un secrétariat permanent, devant doter l'association d'un instrument de travail moderne et efficace et a chargé le Comité directeur de poursuivre les travaux. Précisons que MM. Huber et Kohler, conseillers d'Etat, se sont d'ores et déjà prononcés en faveur de ce projet.

Une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire sera appelée à décider la création du secrétariat permanent, la modification des statuts et du taux des cotisations. Mais le Comité central se prononcera encore, préalablement, sur les propositions précises qui seront faites à l'assemblée générale, dès que celles-ci seront élaborées et que le financement sera assuré.

Parmi les autres décisions du Comité, signalons l'octroi d'une subvention de 1000 fr. au Marché-Concours national de chevaux de Saignelégier. En outre, la date de la prochaine assemblée générale de l'ADIJ a été fixée au samedi 8 mai à Courtelary.

Aux abonnés du bulletin

Nous vous rappelons que nous encaisserons par voie de remboursement les abonnements pour l'année 1971 qui n'auront pas été payés jusqu'au 10 mars.

Montant : 15 fr. (CCP 25 - 102 13).

Cet avis ne concerne pas nos membres.

Seva

Le tirage de la 192^e émission de la Seva a eu lieu à Belp le 17 décembre 1970. 49 583 billets gagnants d'une valeur globale de 606 200 fr. ont été tirés au sort. Le gros lot d'un quart de million de francs a été touché peu de jours après le tirage par un fonctionnaire.

Le prochain tirage de la Seva aura lieu le 25 février à Kallnach. En plus du gros lot de 120 000 fr. seront tirés au sort 1 lot de 20 000 fr., 1 lot de 10 000 fr., 1 lot de 5000 fr., 5 lots de 2000 fr., etc., au total 32 285 billets gagnants d'une valeur globale de 375 000 fr.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

Investissements : la rationalisation est au premier plan

La Commission de recherches économiques a récemment indiqué que les investissements bruts privés et publics effectués en 1970 dans l'économie suisse ont atteint quelque 25 milliards et demi de francs. Trois cinquièmes de ce montant ont correspondu à des investissements de construction ; la croissance réelle de ces investissements est cependant tombée de 8,2 % en 1969 à 7 % l'année dernière. On constate une évolution inverse en ce qui concerne les investissements d'équipement (machines, appareils, équipements de transports, etc.) ; leur taux d'accroissement réel est estimé pour 1970 à 12 % alors qu'il n'avait atteint que 7,2 % en 1969.

Ce déplacement progressif des investissements vers les équipements (qui est encore beaucoup plus net si l'on examine uniquement les investissements industriels) apparaît également sur une longue période. Ainsi, alors que les investissements d'équipement n'avaient représenté en 1960 que 29,5 % des investissements bruts réels dans le pays, leur part s'est élevée continuellement depuis lors pour atteindre près de 40 % l'année dernière. Cette évolution reflète en grande partie les efforts toujours plus intenses déployés par l'industrie suisse pour moderniser et rationaliser son appareil de production.

Les progrès accomplis en matière de rationalisation ressortent également de l'évolution enregistrée par les amortissements. En effet, ces progrès ayant entraîné une forte hausse de l'intensité en capital de l'économie, il en est résulté un accroissement sensible de la consommation de capital fixe. La somme de ces amortissements a atteint l'année dernière 8,78 milliards de francs, soit 10,9 % du produit national brut, alors que cette proportion ne s'élevait qu'à 9,5 % en moyenne des années 1960/1963.

Les chiffres qui précèdent mettent donc en évidence que les investissements sont affectés dans une mesure toujours accrue à la rationalisation et à l'accroissement de la productivité, cela notamment afin de pallier la grave pénurie de main-d'œuvre que nous connaissons depuis quelques années. Il sied d'ajouter que cette évolution explique en grande partie la légère baisse de la part de la rémunération des salariés dans